

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2017

Date de Convocation : le 28 mars 2017

Compte-rendu affiché : 12 avril 2017

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 19 heures
Salle « André DURAND »

L'an deux mil dix-sept, le mardi quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle « André DURAND » d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Monica GUDIN DU PAVILLON, Maryline JOUVEY, Josette PFLUG, Françoise SAVIE EUSTACHE, Julie VEYRAT DAL DEGAN
Messieurs Kamel ATARI, Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

Absents Excusés Représentés :

Madame Maud TSCHIRHARDT donne pouvoir à Monsieur Mathieu DAVID
Madame Véronique VERZEAUX donne pouvoir à Monsieur Claude REGNIER
Monsieur Stéphane LEBEAU donne pouvoir à Madame Maryline JOUVEY
Madame Josette PFLUG accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Après en avoir rappelé l'ordre du jour, Madame le Maire demande s'il y a des points à rajouter et déclare ouverte la réunion du Conseil Municipal.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 16 mars 2017, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

I. BUDGET

- 1/. Délibération relative à l'approbation des Comptes de Gestion – Exercice 2016
- 2/. Délibération relative à l'adoption des Comptes d'Administratifs – Exercice 2016
- 3/. Délibération relative à l'Affectation des Résultats - Exercice 2016
- 4/. Délibération relative au vote des Budgets Primitifs 2017
- 5/. Délibération relative au vote des Taux des Trois Taxes d'Imposition Directe 2017
- 6/. Délibération relative à l'achat de la vaisselle pour la Salle « André DURAND »
- 7/. Délibération relative au remboursement d'une dégradation sur une borne d'incendie

II. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »

III. INFORMATIONS DU MAIRE

IV. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Thierry ALEXANDRE, Receveur Municipal, a eu un contretemps et vous prie de l'excuser de ne pas pouvoir être présent au Conseil Municipal

Monsieur Claude REGNIER, Adjoint aux Finances, présente les résultats budgétaires de l'exercice 2016. Le fait marquant est le transfert de compétences de la scolarité et l'accueil de loisirs vers la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » au 1^{er} septembre 2016. Les impacts sont visibles dans le budget de fonctionnement et le budget du Pôle d'Animations.

I/ BUDGET**1.1/ Délibération relative à l'approbation des Comptes Gestion 2016**

- Délibération n° 015-2017

- Budget Principal Commune, Service de l'Eau et de l'Assainissement, Pôle d'Animations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur ALEXANDRE Thierry, Receveur Municipal, pour l'année 2016 ;

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale de la commune tenue par Monsieur ALEXANDRE Thierry, Receveur Municipal.

Avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire de la Commune.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2016.**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.**DIT** que le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.**1.2/ Délibération relative à l'adoption des Comptes Administratifs 2016**

– Délibération n° 016-2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L5212-1 et suivants ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2017 sur l'exécution de la comptabilité administrative de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire d'Épineuil ;

Considérant que pour se faire, le maire doit quitter la séance et être remplacé par Madame Maryline JOUVEY, 1^{ère} Adjointe au Maire ;

Considérant que les comptes administratifs font ressortir une identité d'exécution avec les comptes de gestion du receveur municipal ;

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ADOpte les comptes administratifs pour l'exercice 2016 comme suit :*** BUDGET PRINCIPAL**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	462 564,62 €	132 277,86 €
Recettes de l'exercice	492 426,43 €	103 261,81 €
= Résultats 2016	29 861,81 €	- 29 016,05 €
+ Report de 2015	220 193,23 €	- 31 183,11 €
Solde au 31/12/2016	250 055,04 €	60 199,16 €

*** SERVICE DE L'EAU**

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	116 287,53 €	61 041,81 €
Recettes de l'exercice	119 345,32 €	48 957,62 €
= Résultats 2016	3 057,79 €	- 12 084,19 €
+ Report de 2015	31 937,01 €	38 128,78 €
Solde au 31/12/2016	34 994,80 €	26 044,59 €

*** PÔLE D'ANIMATIONS**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	108 845,14 €	324,00 €
Recettes de l'exercice	134 855,56 €	
= Résultats 2016	26 010,42 €	- 324,00 €
+ Report de 2015	- 33 397,02 €	
Solde au 31/12/2016	- 7 386,60 €	- 324,00 €

1.3/ Délibération relative à l'affectation des Résultats du Budget 2016

– Délibération n° 017-2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2016 doivent faire l'objet d'une affectation et combler les besoins de financement ;

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

AFFECTE les résultats de l'exercice 2016 comme suit :*** BUDGET PRINCIPAL**

– Délibération n° 017-2017-a

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2016	250 055,04 €	- 60 199,16 €
Reste à réaliser – dépenses		- 14 445,82 €
Reste à réaliser – recettes		
Total besoin de financement		
Affectation au 1068		74 644,98 €
Report sur 2017	175 410,06 €	- 60 199,16 €

*** SERVICE DE L'EAU**

– Délibération n° 017-2017-b

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2016	34 994,80 €	26 044,59 €
Reste à réaliser – dépenses		
Reste à réaliser – recettes		
Total besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report sur 2017	34 994,80 €	26 044,59 €

*** PÔLE D'ANIMATIONS**

– Délibération n° 017-2017-c

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2016	-7 386,60 €	- 324,00 €
Reste à réaliser – dépenses		
Reste à réaliser – recettes		
Total besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report sur 2017	- 7 386,60 €	-324,00 €

1.4/ Délibération relative au vote des Budgets Primitifs 2017 – Délibération n° 018-2017

Ces différents Budgets sont présentés au Conseil Municipal et seront votés au chapitre, pour la section fonctionnement et à l'opération pour la section d'investissement du Budget Principal.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ADOpte les Budgets Primitifs 2017, comme suit :

*** BUDGET PRINCIPAL :****- INVESTISSEMENT**

	DÉPENSES	RECETTES
Reste à réaliser de 2016	14 445,82 €	/
Report investissement 2016	60 199,16 €	
INVESTISSEMENT 2017	183 638,33 €	258 283,31€
TOTAL INVESTISSEMENT	258 283,31€	258 283,31€

- FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
Report de fonctionnement 2016		175 410,06 €
FONCTIONNEMENT 2017	683 945,06 €	508 535,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	683 945,06 €	683 945,06 €

*** SERVICE DE L'EAU :****- INVESTISSEMENT**

	DÉPENSES	RECETTES
Reste à réaliser de 2016	/	/
Report investissement 2016		26 044,59 €
INVESTISSEMENT 2017	77 754,21 €	51 709,62 €
TOTAL INVESTISSEMENT	77 754,21 €	77 754,21 €

- FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
Report de fonctionnement 2016		34 994,80 €
FONCTIONNEMENT 2017	152 396,55 €	117 401,75 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	152 396,55 €	152 396,55 €

*** PÔLE D'ANIMATIONS :****- INVESTISSEMENT**

	DÉPENSES	RECETTES
Reste à réaliser de 2016	/	/
Report investissement 2016	324,00 €	/
INVESTISSEMENT 2017	/	324,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	324,00 €	324,00 €

- FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
Report de fonctionnement 2016	7 710,60 €	
FONCTIONNEMENT 2016	/	7 710,60 €
FONCTIONNEMENT 2017	7 710,60€	7 710,60 €

1.5/ Délibération relative au vote des Taux des Trois Taxes d'Imposition Directe 2017

– Délibération n° 019-2017

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'appliquer pour 2017, les taux suivants :

TAXES	TAUX VOTÉS 2016	TAUX VOTÉS 2017	BASE D'IMPOSITION	PRODUITS ATTENDUS
Habitation	17,60 %	17,60 %	1 031 000 €	181 456 €
Foncière (bâti)	16,23 %	16,23 %	629 300 €	102 135 €
Foncière (non bâti)	39,93 %	39,93 %	75 400 €	30 107 €
				313 698 €

1.6/ Délibération relative à l'achat de la vaisselle pour la Salle « André DURAND »

– Délibération n° 020-2017

Le Conseil Municipal avait décidé lors de la réunion du 18 octobre 2016 de l'achat de vaisselle pour la Salle « André DURAND » auprès de « LaCorpo-Écotel » pour un montant de 3 013,20 € HT soit 3 615,84 € TTC. Ce chiffrage comprenait l'achat de 108 assiettes à dessert pour un montant de 186,84 € HT soit 224,21 € TTC. Cette référence ne se fait plus à ce jour. LaCorpo-Écotel propose un modèle de la même gamme légèrement plus grand pour un montant de 290,52 € HT soit 348,63 € TTC (108 unités)

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'accepter le devis de l'entreprise LaCorpo-Écotel pour un montant de 290,52 € HT**DIT** que la somme de 290,52 € HT sera prélevée au compte 2188, op. 104 – autres immobilisations corporelles1.7/ Délibération relative au remboursement d'une dégradation sur une borned'incendie

– Délibération n° 021-2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contribuable a été condamné à payer la dégradation d'une borne incendie qu'il avait occasionné lors de son accident survenu le 26 novembre 2016 à Épineuil.

Nous avons reçu de cette personne un chèque d'un montant de 217,67 €, somme qui correspond à la totalité du préjudice.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE le chèque d'un montant de 217,67 € en règlement de la dégradation d'une borne incendie

DIT que cette somme sera inscrite au compte 7788 – Produits exceptionnels divers

II/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »

2.1/ Délibération relative à la convention d'utilisation de locaux

- Délibération n° 022-2017

La Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » exerce, pour le compte de ses communes membres, la compétence scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016. Elle assume également la gestion des activités périscolaires et extrascolaires dans le ressort du Tonnerrois en Bourgogne.

La convention a pour objet d'accorder à la CCLTB un droit d'utilisation intéressant des biens communaux partiellement ou ponctuellement affectés jusqu'alors à l'exercice des missions transférées.

Ce droit est concédé à titre gracieux, sauf charges liées à l'utilisation du bien par la CCLTB.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaire afférentes à ce dossier

III/ INFORMATIONS DU MAIRE

- La Commune de Viviers n'a pas été acceptée par la Communauté de Communes de Chablis/Noyers et du coup reste dans la CCLTB.
- Les travaux autour de la Place Thérèse LARIBE sont terminés aujourd'hui.
- La reprise de chaussée Rue de la Poterne et Rue de l'Abbé Gautier a été terminée ce jour.
- La balayeuse de voirie est arrivée et mise en service. Les premiers essais sont concluants.
- Cérémonie du 8 Mai à 12 h (midi) au Monument aux Morts (départ de la Mairie à 11 h 55). Suivi d'un vin d'honneur à la Salle « André DURAND ».

IV/ QUESTIONS DIVERSES

- Trail Tonnerrois le 16 avril 2017 : La demande faite à la Mairie d'assurer un stand de ravitaillement sur le territoire de la commune n'a pu aboutir. La commune participera au financement de ravitaillement à hauteur de 150,00 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10

Récapitulatif des délibérations prises :

I/ BUDGET

- Délibération n° 015-2017

1.1/ Délibération relative à l'approbation des Comptes Gestion 2016

- Délibération n° 016-2017

1.2/ Délibération relative à l'adoption des Comptes Administratifs 2016

- Délibération n° 017-2017-a

1.3/ Délibération relative à l'Affectation des Résultats du Budget Principal 2016

- Délibération n° 017-2017-b

1.3/ Délibération relative à l'Affectation des Résultats du Budget Eau 2016

- Délibération n° 017-2017-c

1.3/ Délibération relative à l'Affectation des Résultats du Budget Pôle 2016

- Délibération n° 018-2017

1.4/ Délibération relative au vote des Budgets Primitifs 2017

- Délibération n° 019-2017

1.5/ Délibération relative au vote des Taux des Trois Taxes d'Imposition Directe 2017

- Délibération n° 020-2017

1.6/ Délibération relative à l'achat de la vaisselle pour la Salle « André DURAND »

- Délibération n° 021-2017

1.7/ Délibération relative au remboursement d'une dégradation sur une borne d'incendie

II/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « Le Tonnerrois en Bourgogne »

- Délibération n° 022-2017

2.1/ Délibération relative à la convention d'utilisation de locaux